

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : FIN-TRE-2017-003
Direction des finances
Service de la trésorerie
Objet : Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques
Date : 20/01/2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Lors de la séance du 30 novembre 2016, le Conseil de la Ville adoptait, par la résolution CV-2016-20-44, le PTI 2017-2018-2019 (réf. DG-2016-289-R-1). Ce dernier contient, entre autres, 5 projets lesquels nécessitent, pour leur réalisation, des montants totalisant la somme de 650 000\$ en 2017 et 100 000 \$ en 2018.

Essentiellement, ces montants sont requis afin de financer le paiement des honoraires afférents aux services professionnels et techniques nécessaires à la réalisation de ces projets.

Certains des projets acceptés lors de l'adoption du PTI 2017-2018-2019 ne seront pas financés cette année, puisqu'ils l'ont été antérieurement sans avoir été complètement réalisés.

Voici un résumé des projets qui, afin de financer les services professionnels et techniques qui y sont afférents, donnent lieu à la préparation d'un règlement d'emprunt:

# projet	Description du projet	2017		2018		Règlement à préparer
		\$	Financement autorisé	\$		
RES-01829	Plan directeur d'égout pluvial - Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	200 000 \$	- \$	- \$		200 000 \$
RES-01830	Plan directeur d'égout pluvial - Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est	100 000 \$	- \$	100 000 \$		200 000 \$
RES-01839	Travaux de réfection du quai Impérial (Parc nautique Lévy) - 15 ans	100 000 \$	(100 000) \$	- \$		- \$
RES-10170	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voirie	200 000 \$	(200 000) \$	- \$		- \$
RES-10383	Études pour consolidation et interconnexion des réseaux d'aqueduc	50 000 \$	- \$	- \$		50 000 \$
Total		650 000 \$	(300 000) \$	100 000 \$		450 000 \$

Les montants demandés totalisent la somme de 450 000\$ plus les frais de financement temporaire. Il est à noter que les sommes relatives à l'ensemble de ces projets ne sont prévues dans aucun autre règlement d'emprunt.

Pour certains projets, des justifications encore plus détaillées des sommes prévues seront évidemment faites dans de futures fiches de prise de décision lors de la demande d'autorisation d'aller en appel d'offres ou de l'octroi du mandat.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Chaque projet a son propre échéancier de projet qui sera présenté dans les futures fiches de prises de décision.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
750 000 \$	Coûts prévus	650 000 \$	100 000 \$	0
(300 000 \$)	Financement déjà autorisé	(300 000 \$)	0	0
450 000 \$	Coût à financer (taxes nettes incluses de 4.9875%)	350 000 \$	100 000 \$	0
22 500 \$	Frais de financement (5%)	17 500 \$	5 000 \$	0
472 500 \$	Coût total	367 500 \$	105 000 \$	0

Commentaires :

Pour le projet RES-01830, des honoraires professionnels de 200 000 \$ sont nécessaires pour la réalisation du mandat. Le PTI 2017 prévoit une dépense autorisée de 100 000 \$. Le PTI 2018 devrait donc prévoir un montant de 100 000 \$ pour compléter le mandat.

À noter également que des subventions au montant de 475 000 \$ provenant de la TECQ sont prévues en 2017 et viendront réduire d'autant l'emprunt net de la Ville.

Financement par emprunt	2017	2018	2019	2020
Intérêt	- \$	23 625 \$	16 842 \$	9 720 \$
Capital	- \$	135 661 \$	142 444 \$	149 566 \$
Total	- \$	159 286 \$	159 286 \$	159 286 \$

Hypothèses de financement 2017			
Durée du financement :	3 ans	15 ans	
Taux d'intérêt :	5%	5%	
Montant :	420 000 \$	52 500 \$	472 500 \$
Financement prévu :	Décembre 2017	Décembre 2017	

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Règlement décrétant des emprunts pour financer les fournitures de services professionnels et techniques

Commentaires

Règlement RV-2017-XX-XXX à adopter pour financer les fournitures de services professionnels et techniques pour un montant total de 472 500 \$, dont 420 000\$ d'un terme de 3 ans et de 52 500\$ d'un terme de 15 ans.

Numéro du projet PTI : **Montants** 2017 2018 2019

PTI 2017-2018-2019 - Adopté le 30 novembre 2016								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2017	Financement Ville Autre 2017	Subvention 2017	Autres sources 2017
		2017	2018	2019				
RES-01829	Plan directeur d'égout pluvial - Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	200	0	0	50	0	150	0
RES-01830	Plan directeur d'égout pluvial - Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est	100	100	0	25	0	75	0
RES-01839	Travaux de réfection du quai Impérial (Parc nautique Lévy)	100	0	0	100	0	0	0
RES-10170	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voie	200	200	200	0	0	200	0
RES-10383	Étude pour consolidation et interconnexion des réseaux d'aqueduc	50	0	0	0	0	50	0

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : TECQ

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 20 10 2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

- Comité exécutif - 24 janvier 2017
- Avis de motion (conseil de la Ville - 30 janvier 2017)
- Adoption du règlement (conseil de la Ville - 13 février 2017)
- Approbation des personnes habiles à voter
- Approbation par le MAMOT
- Avis de promulgation

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud	10/01/2017	Validation du projet de règlement et de l'échéancier





RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2017-003.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 420 000 \$, d'un terme de 3 ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 52 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et son annexe A.

Préparée par : René Vachon, CPA CA		Titre d'emploi : <u>Conseiller en finances</u>
Recommandée par : 		
Gaétan Ratté, CPA CGA Conseiller en finances Chef d'équipe Direction des finances 	Sylvie Bourgoïn, CPA, CGA, ASC Chef de la Trésorerie et assistante-trésorière Direction des finances 	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2017, 01, 23

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 11/2/2017



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunts et dépenses**

Le conseil de la Ville décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 420 000 \$, d'un terme de 3 ans et un emprunt n'excédant pas la somme de 52 500 \$, d'un terme de 15 ans pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, prévues à l'estimation produite en annexe A.

2. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 3 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 3 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 15 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 15 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction d'un emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement relativement à cet emprunt.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, Greffière par intérim

Nom du projet
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Date
20/01/2017

ESTIMATION DE COÛTS					
Alt. no.	Description	Montant Terme 3 ans	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Plan directeur d'égout pluvial (avant taxes nettes)	380 998 \$			 Sami Doucet, Directeur Direction des infrastructures
2	Études pour consolidation et interconnexion des réseaux d'aqueduc (avant taxes nettes)		47 625 \$		
	Sous-total :	380 998 \$	47 625 \$	428 623 \$	
	Taxes nettes (4,99%) :	19 002 \$	2 375 \$	21 377 \$	Préparé par :  René Vachon, conseiller en finances Direction des finances
	Frais de financement temporaire (±5%) :	20 000 \$	2 500 \$	22 500 \$	
	Total :	420 000 \$	52 500 \$	472 500 \$	